

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Rachel JACQUET ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 08	Conseillers ayant donné pouvoir : Jean-Louis GUTIERRES (pouvoir à Claude HUITEMA) Excusés : Vincent LOUAULT Absents : Jérôme LOUAULT
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2014	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

1. BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT DU 9 RUE DU STADE (DÉLIBÉRATION N° 38/2014)

Coline BRUNET vient de s'installer pour une activité d'artisan tapissier dans les anciens locaux de l'entreprise FRÉLON

Les locaux ne sont pourvus ni d'eau ni d'assainissement : la SCI GUSTAVE fait son affaire de la partie réseau d'eau mais demande à la commune de bien vouloir faire procéder à la mise en place d'un branchement d'assainissement qui lui sera refacturé après réalisation, comme pour tous les administrés qui bénéficient du réseau d'assainissement collectif. Véolia a établi un devis des travaux d'un montant de 1136,59 € HT, soit 1363,91 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux et de procéder à la refacturation à la SCI GUSTAVE.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d

2. PAIEMENT DES HEURES COMPLÉMENTAIRES DE MME CAROLE HUGON (DÉLIBÉRATION N° 39/2014)

Mme Carole HUGON a réalisé 13 heures 20 complémentaires pour effectuer les tâches de Laurent NONET, adjoint technique de 1^{ère} classe, pendant ses congés.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au règlement des 13 heures 20 complémentaires de Madame HUGON à hauteur de 13 heures 20 sur la base de sa rémunération à savoir l'indice brut 303.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES "LES MINOS" DU PETIT PRESSIGNY. (DÉLIBÉRATION N° 40/2014)

L'état de participation de la commune de PAULMY pour l'année 2013 est de 18 jours au mois de juillet à 5 €/jour soit 90 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 90,00 € à l'association "les Minos".

4. CONCOURS DU COMPTABLE PUBLIC – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ (DÉLIBÉRATION N° 41/2014)

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptable non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Michèle JUPILLE, comptable public,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 euros pour un secrétariat à temps non complet.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. **Commémoration du mardi 11 novembre** : rendez-vous est donné à 11h00, place de la mairie pour une montée au cimetière pour célébrer la commémoration. Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des associations par les membres des AFN.

5.2. **Fête de la St Éloi du samedi 20 décembre 2014** :

- Le Syndicat d'initiative a d'ores et déjà réservé l'animation musicale (Jean-Baptiste PINAULT),
- Patrick DAUMAY est chargé de la réservation des repas,
- La messe a été réservée par Henriette CAMAIN pour 11h00,
- La brioche est commandée et sera livrée chez Christine BEAUVAIS qui la découpera pour la fin de la messe,
- Un vin d'honneur sera servi par la commune à 12h00 à la salle des associations,
- Le repas sera servi à 13h00 à la salle des fêtes (si le nombre des participants est supérieur à 35)
- La participation qui sera demandée sera le prix coutant du traiteur soit 22 euros par personne comprenant :
 - Le nappage papier blanc,
 - Les serviettes couleur,
 - Le dressage des tables,
 - L'apéritif,
 - Le service à l'assiette du repas composé d'une salade de gésiers, d'un bourguignon de chèvre, d'un duo de fromages et d'une tarte à la normande,
 - Le café.
- Nous devons prévoir de notre côté le montage des tables, la mise à disposition et le nettoyage de notre vaisselle, le nettoyage de la salle.
- Nicole AUVRAY est chargée de la conception et de l'impression des menus et des tickets ainsi que des livrets de messe en coordination avec Nicole JOUBERT et Henriette CAMAIN. Elle se chargera également de l'approvisionnement des consommables pour le vin d'honneur et pour la fin du repas.

5.3. **Ordre du jour et invitations de la réunion publique du vendredi 28 novembre 2014** : le recensement non exhaustif des points que nous souhaitons aborder est fait et sera formalisé lors d'une prochaine réunion restreinte. Dominique FRÉLON nous prêtera son vidéo projecteur à essayer préalablement avec un écran.

5.4. Un courrier de PYRO CONCEPT nous propose des dates pour des sessions de formation de 2 jours pour la qualification d'artificier C4T2 niveau 1. Cette proposition est

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

remise à Angel TURQUOIS qui nous transmettra son choix de dates. La participation aux frais de stage est de 175.00 € HT.

Récapitulatif des délibérations de séance :

- Délibération n° 38/2014 : Branchement eau et assainissement au 9 rue du Stade
- Délibération n° 39/2014 : Heures complémentaires de Mme HUGON
- Délibération n° 40/2014 : Subvention à l'association Familles Rurales (Les Minos)
- Délibération n° 41/2014 : Concours du comptable public – attribution d'indemnité

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Pouvoir à Claude HUITEMA
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	excusé
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	absent
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			